



Communiqué de presse du Collège provincial

Inondations en Hainaut : le pire évité grâce aux ouvrages de protection

L'important épisode pluvieux de cette nuit du 31 juillet a considérablement touché plusieurs zones du Hainaut, dont la Wallonie picarde. Des inondations, liées à une pluviométrie exceptionnelle, ont été déplorées. Le Collège provincial exprime sa solidarité avec les riverains concernés.

A l'heure d'un premier bilan, tirés avec le concours des services du Gouverneur et des experts de Hainaut Ingénierie technique, il s'avère que le pire a été évité dans plusieurs endroits grâce à la politique de construction de zones d'immersion temporaires (ZIT) engagée depuis plus de dix ans par la Province de Hainaut. Rappelons que ce sont plus de 5,5 millions qui sont investis annuellement pour doter les cours d'eau non navigables d'ouvrages de protection.

Les zones d'immersion temporaires situées sur le bassin Escaut-Lys ont rempli leur fonction sur la Douve à Comines, sur l'Elnon à La Glanerie et sur le Verne de Bury à Wiers. Les travaux engagés pour sécuriser le ruisseau des Barges à Willemeau ont en partie permis d'éviter de graves débordements, même si des problèmes ont été rencontrés en aval de la ZIT. Les retenues ont malheureusement aussi été insuffisantes à Blandain sur le Plat Rieu et à Jollain-Merlin. L'intensité des pluies y a été telle que les normes d'établissement des zones d'immersion ont été dépassées durant une période relativement courte. On évoque plus de 75 l/m² et plus de 100 à Lessines, en seulement 7 heures : des chiffres très rarement rencontrés.

Sur le bassin versant de la Dendre, le maximum de capacités des bassins de Ghoy, Ghislenghien, Hellebecq, Bassilly, Rembecq et Marcq n'a pas été atteint et la situation s'est stabilisée.

Il faut signaler que les zones d'immersion temporaires installées par la Province de Hainaut (en charge de cours d'eau de catégorie 2) se situent sur les affluents de cours d'eau principaux, tels que l'Escaut et la Dendre. Les inondations rencontrées trouvent souvent leur origine dans le débordement de ces derniers mais aussi en raison du ruissellement et de coulées de boues.

Globalement, le système d'alerte de crues S.A.P.H.I.R-Aqualim a bien fonctionné et les travaux mis en place dans le cadre du plan NAQIA de lutte contre les inondations ont permis d'atténuer de nombreuses situations locales. De quoi convaincre le Collège provincial de poursuivre sa politique d'investissement dans des ouvrages de protection mais aussi d'entretien des 1632 kilomètres de cours d'eau dont la Province a la responsabilité. Un entretien qui nous incombe à toutes et tous car, trop souvent encore, des rivières hainuyères sont encombrées d'objet obstruant le bon écoulement des eaux.